

Ce panneau appelle une remarque de ma part.



Ces villas construites 1912 sont à l'évidence des maisons jumelles mais, cette appellation n'apparaît pas sur les cartes postales de l'époque où elles sont désignées par Villas : « Les Embruns » et « La Rafale ».

Il est exact qu'une publication les désigne comme « les maisons jumelles » :
Cf : Mémoire en images BISCARROSSE » p 72 ; p 91.
(Raymond Ullas, Pascal Parpaite. 2006).

Mais, ce sont bien des « chalets » car il existe des « chalets balnéaires ».
Ces deux villas en sont un témoignage et c'est ainsi que la rue qui les dessert s'appelle « rue des Chalets ».



Jean-Luc AVIGNON.

Voir ci-dessous l'extrait des pages 141 et 142 « Le Littoral Aquitain. Paysage et Architecture » (CAUE des Landes. Bernard WAGON 1987) qui justifie cette appellation.

p 141 : « LA MUTATION ARCHITECTURALE :
DES CHALETS SUR LE LITTORAL AQUITAIN. »

LA MUTATION ARCHITECTURALE : DES CHALETS SUR LE LITTORAL AQUITAIN

La transformation du paysage s'est donc effectuée à la mesure de la transformation du produit architectural. Lors des premières grandes implantations balnéaires, parallèlement à l'architecture de pierre au style néoclassique représentant la demeure au plein sens du terme, s'élabore un nouveau modèle à partir d'une architecture de galeries et de balcons. Le thème de la coursive abritée par un large toit débordant favorise l'essor du « chalet » à un ou deux niveaux, construit sur un soubassement ou même sur des pilotis et au milieu de parcelles de taille moyenne. Les modèles économiques sont à pans de bois et remplissage de briques et sont recouverts de tuiles mécaniques (par exemple les premières « villas » de location de la Ville d'Hiver d'Arcachon).

L'architecture des « chalets », des premières maisons de plaisance ne manque pas d'originalité : c'est une architecture compacte et fonctionnelle. Elle se différencie en cela nettement de l'architecture paysanne traditionnelle, voire même de celle des résidences bourgeoises du XVIII^e siècle, où la multiplicité des bâtiments permettrait d'attribuer à chacun d'entre eux une affectation propre.

Le chalet balnéaire -comme le chalet montagnard-, regroupe toutes les activités sous un même toit : au demi sous-sol, les réserves, chaufferie, caves ; au rez-de-chaussée supérieur, lieu isolé du sol naturel, l'entrée encore monumentale, le salon, le séjour, la

cuisine, etc. ; à l'étage les chambres et au dernier niveau, le logement du personnel. Les dépendances extérieures étaient alors rares, étant donné l'étroitesse des parcelles et surtout le mode de commande architecturale limité à l'unique édifice. Cette disposition compacte fut à l'origine de compositions architecturales variées mais toujours affinées d'avant-corps, de tourelles ou de miradors et accompagnées de décors plus ou moins riches : garde-corps des balcons, jambes de force des charpentes apparentes. Sans oublier le thème central, désormais balnéaire, de la véranda traitée en péristyle ou en loggia frontale et de ses dérivés, les galeries et balcons.

Ce mouvement allait toutefois être rapidement fécondé par l'expansion de pratiques qui se développaient dans les banlieues des villes, et en particulier en région parisienne où la villa s'imposait comme l'image de la résidence individuelle principale.



Les villas parisiennes, durant la deuxième moitié du XIX^{ème} siècle, ont investi l'ensemble de la France à la faveur des images répandues par les catalogues de « maisons à bon marché ». Sur le littoral, elles furent progressivement enrichi d'un décor à la mesure des sites balnéaires.

« Les villas parisiennes, durant la deuxième moitié du XIX^{ème} siècle, ont investi l'ensemble de la France à la faveur des images répandues par les catalogues de « maisons à bon marché ». Sur le littoral, elles furent progressivement enrichi d'un décor à la mesure des sites balnéaires »